

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	11
Pouvoirs :	3
Excusés :	3
Absents :	2
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	14
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Lundi 30 juin 2025, à 20h30, en vertu de la convocation du mardi 24 juin 2025, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, Mme DELESQUE Patricia, M. EICHERT Jean-Marie, M. FAURIE Allain, Mme MATHIAS Isabelle, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

Etaient excusé(e)s :

M. DAGNAUD Christian (pouvoir à Mme BOUETARD), Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à M. DUPUY Cédric), M. MARAIS Alain (pouvoir à Mme DELESQUE)

Etaient absent(e)s : Mme LAFORGE Julie, Mme LEOMENT Adeline

A été nommée secrétaire : Béatrice ROBERT

2025-03-003 CIMETIÈRE : CONCESSIONS, COLOMBARIUM, CAVURNES, DISPERSION
DES CENDRES : FIXATION DES TARIFS À COMPTER DU 01/09/2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

M. le Maire explique qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs pour les concessions, cases de colombariums, caverues, espace de dispersion des cendres (jardin du souvenir).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer les nouveaux tarifs funéraires à compter du 1^{er} septembre 2025 comme suit :

TARIF DES CONCESSIONS au 01/09/2025

Durée	Prix de vente au m ²	Emplacement	m ²	Coût
30 ans	46,67	CONCESSION (terrain nu)		
		Simple : (1.5 * 2.5 m)	3,75	175,00
	44,00	Double : (2.5 * 2.5 m)	6,25	275,00
		Simple : (1.5 * 2.5 m)	3,75	250,00
50 ans	66,67	Double : (2.5 * 2.5 m)	6,25	400,00
	64,00			
COLUMBARIUM				
30 ans	65,00	Sans monument (terrain nu)		
		Simple : (1 * 1 m)	1,00	65,00
50 ans	85,00	Simple : (1 * 1 m)	1,00	85,00
Avec monument (quelques places restantes seulement)				
30 ans	/	Simple	/	300,00
50 ans	/	Simple	/	500,00
CAVURNE				
30 ans	65,00	Sans monument (terrain nu)		
		Simple : (1 * 1 m)	1,00	65,00
50 ans	85,00	Simple : (1 * 1 m)	1,00	85,00
Avec monument				
30 ans	/	Simple	/	300,00
50 ans	/	Simple	/	500,00
DISPERSION DES CENDRES				
		Forfait		Gratuit

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 21/07/2025Le Maire,
Cédric DUPUYAffiché le 22/07/2025
Transmis au contrôle de légalité

